



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 01 JUILLET 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 03/07/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le premier du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAFF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

**Pouvoirs** : Mme MORBELLI à M. MONDOLONI - M. OULIE à M. MERSALI - M. DE SOUZA à M. SAURA - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE - Mme SAHUN à M. LICCIA - Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

**Absents** : M. SANCHEZ - M. BORELLI

**Secrétaire de séance** : M. Malick SAHRAOUI

**EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION****N° Acte : 6.4**

Délibération n°25-98

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2211-1 et suivants,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu l'avis favorable des commissions départementales de systèmes de vidéosurveillance sur l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Ville de VITROLLES,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2006, renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2013, 25 juillet 2018 et le 24 octobre 2023 autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Ville de VITROLLES,

Considérant l'objectif de la ville de renforcer son maillage opérationnel et d'étendre son dispositif notamment aux entrées de ville, aux bâtiments communaux et sur les sites suivants, signalés par les services de police locaux comme prioritaires :

- Rond-point Indochine, entrée de ville via l'autoroute A7
- Rond-point Ghazarian, entrée de ville via la RD113
- Rue Biancardini, entrée de ville via la RD113

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

- Avenue Camille Pelletan (Vieux-Village)
- Le centre technique municipal, au 6 avenue de Rome
- Station d'arrêt du BHNS ZENIBUS "Griffon / Clinique", rond-point du XVe Corps / avenue des Droits de l'Homme
- Station d'arrêt du BHNS ZENIBUS "Grand Vitrolles", avenue Padovani.

Considérant que le Conseil Régional et le Conseil Départemental peuvent subventionner ce type d'installations au titre de l'aide aux communes pour le développement de la vidéoprotection dans le cadre d'une politique de modernisation des outils au service de la sécurité et permettre également aux enquêteurs de s'appuyer sur les images enregistrées dans le cadre d'une enquête judiciaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

DECIDE l'extension du dispositif de vidéoprotection aux sites précités,

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher des fonds publics et privés dans le cadre de la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes actions relatives à la mise en place des projets d'extension de vidéoprotection de la ville de Vitrolles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Le Secrétaire de Séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 02/07/2025

P. le Maire et par délégation  
Le DGA RESSOURCES

**M. SAHRAOUI**



**E. PASQUETTI**

